

Compte-rendu Conseil Municipal du 1 Juillet 2014

Convocation le 23/06/2014.

Présents : Claude BOURNE, Thierry DUMOULIN, Jocelyn FIAT, Jérôme LABRETTE, Nicolas LAMBERT, Marc LYKO, André MEGE, Bernadette MONNET, Christine PAPON, Julie PEYRARD, Evelyne ROIBET, Agnès RONCAGLIONE, Christelle SENOCQ.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 3 juin 2014

Evénements du mois : (juin)

- 02 Réunion d'information des maires en préfecture
- 03 Rovaltain : élections des Vices présidents
- 04 Bureau et conseil communautaire Agglo
- 07 Pose 1^{ere} pierre salle du Bagnol
- 08 Assemblée générale ACCA : divagation des chiens
- 10 Géomètre terrain Bouvier
- 12 Conseil d'administration ADMR : portage des repas
- 12 Réunion d'information CDG 26
- 12 Réunion d'information Gendarmerie
- 17 Anim2Prox
- 19 Comité Chalon Savasse approbation CA 2013
- 19 Réunion d'information Urbanisme : retrait progressif de l'état pour l'instruction des dossiers, questionnement sur le transfert à l'agglo
- 20 Election des délégués titulaires et suppléants élection sénatoriales
- 23 Réunion TAP, Entrevue avec intervenant 26 et 30
- 25 Conseil communautaire Portes les Valences
- SIEH : étude sur la demande d'augmentation de pression de l'eau Route du bourg

Urbanisme :

- PC accordé
- PC école accordé
- DP
- Commission urbanisme (date réunion)

Voirie :

- Début d'intervention Ent Cheval (enrobé)
- Détérioration poteaux rétrécissement route de la Savasse. Demande d'intervention de l'assurance.

Produit des amendes de police 2014

Le Maire expose au conseil municipal qu'une somme de 1 600 € est attribuée à la commune au titre des amendes de police, répartition 2014 et de même pour 2015. Il explique que cette dotation doit être consacrée à l'amélioration de la circulation routière.

Il est proposé d'affecter cette somme pour 2014 à la réfection de la signalisation horizontale en peinture routière blanche des bandes de parking, logo PMR...pour 2015, compte tenu des travaux actuels au bâtiment de l'école de Geysans, à la mise en place de bordure pour passage piétons et la pose de borne anti-véhicule pour la sécurité des enfants aux abords de ce bâtiment. Des devis nous sont parvenus pour un montant de 1706.00 € HT pour 2014 et 2185.00 € HT pour 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré : (13 voix Pour)

Accepte les sommes de 1 600 € au titre du produit des amendes de police 2014 et 2015

Affecte cette recette à la réfection de la signalisation horizontale en peinture routière blanche des bandes de parking, logo PMR...pour 2014 à la mise en place de bordure pour passage piétons et la pose de borne anti-véhicule pour la sécurité des enfants aux abords de l'école pour 2015

Autorise le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Demande de Subvention pour travaux voirie 2015

Mr Le Maire expose que plusieurs travaux de voiries seront à effectuer courant de l'année 2015. Voici des devis correspondant aux travaux nécessaires, devis qui pourront être modifiés si le climat hivernal provoque d'autres détériorations qui sembleront plus urgente à traiter :

- Chemin de Desviages
- Route de la Baudon
- Chemin de la Croix
- Chemin du Château
- Route de la Savasse

L'entreprise Cheval propose d'effectuer ces travaux d'investissement de voirie 2015 pour un montant de 31 537 € HT. Monsieur Le Maire propose de solliciter une subvention auprès du Conseil Général de la Drôme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré : (13 voix Pour)

Approuve le devis établi pour un montant de 31 537.00 € HT par l'entreprise Cheval pour les travaux d'investissement de voirie 2015.

Sollicite du Conseil Général de la Drôme une subvention aussi élevée que possible sur la dotation cantonale 2015.

Bâtiments communaux :

Travaux école :

- Réunion de chantier le 02, 10 et 25

- Réalisation d'un Contrat de Prêt PSPL d'un montant total de 280 000 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations
Caractéristiques : Durée d'amortissement : 20 ans ; Echéances : Trimestrielle ; Index : Livret A ; Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat +1,00 % ; Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA ; Amortissement : Constant ; Typologie Gissler : 1A ; Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

A cet effet, le Conseil Municipal autorise Monsieur Claude BOURNE, Maire de la commune de Geysans délégué d'office, à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

TAP : les TAP vont fonctionner trimestriellement avec la venue d'intervenants extérieurs pour animer différentes activités

Anim 2 prox :

Prolongation d'une année de la convention Service Commun « **Animation de proximité en direction des 12-17 ans** »

Il est proposé aux communes participantes au Service Commun, de prolonger sur l'année 2015,

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité : 13 pour ;

- décide de prolonger d'un an, son engagement dans le Service Commun d'intérêt communautaire « animation de proximité en direction des 12/17 ans »,

- de participer financièrement à ce Service à hauteur de 2,42 €/habitant pour l'année 2015,

- autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant, portant sur la prolongation de la convention relative au Service Commun « animation de proximité en direction des 12/17 ans »,

Actes notariés achat terrain voirie savasse

Monsieur Le Maire rappelle que suite aux différentes intempéries des dernières années, causes des divers éboulements, la route de la Savasse a dû être refaite et élargie. L'emprise sur les terrains cadastrés C 77, C 423, C 426 a été nécessaire et un nouveau document d'arpentage a été établi divisant ces parcelles. Les parcelles C 495, C 497, C 500 créées et sur lesquelles la route communale est actuellement établie doivent être rachetées à leurs propriétaires.

Monsieur Le Maire propose de racheter les parcelles suivantes ainsi :

- La parcelle C n° 495 comptant 74 m² au montant de 22.20 €

- La parcelle C n° 497 comptant 223 m² au montant de 66.90 €

- La parcelle C n° 500 comptant 189 m² au montant de 56.70 €

Soit un montant de 0.30 € le m².

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité : 13 pour ;

- **Approuve** l'achat des parcelles section C n° 495, 497, 500 pour les montants cités précédemment

- **Décide** de classer ces parcelles dans le domaine public de la commune de Geysans

- **Décide** de prendre à sa charge les frais notariés afférents à ces trois incorporations.

- **Autorise** le Maire à signer tout document y afférent.

Divers

- Apéritif vogue rdv 11h00

- Convocation électronique aux conseils municipaux le souhaitant

La séance est levée à 23h10. Prochain conseil municipal le 02 septembre à 20h30